



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Cours hebdomadaire : l'inscription à une activité donne accès à un cours par semaine pour toute la durée de la saison, de septembre à juin soit 10 mois, hors périodes de vacances scolaires ou jours fériés.

Le tarif comprend l'inscription au cours pour la saison complète, ainsi que la cotisation d'adhésion à l'association d'un montant de 15 €.

L'adhésion à l'association donne droit à un tarif réduit pour les ateliers ou autres activités proposées ponctuellement au cours de l'année.

Les règlements se font par chèque(s) à l'ordre de SHEN TAO. Dans le cas de règlement en plusieurs fois, l'ensemble des chèques doit être remis dès l'inscription. L'encaissement du premier chèque sera effectué dans le mois qui suit l'inscription. Les chèques suivants seront déposés avec un mois d'intervalle entre chaque dépôt.

Une activité payée et interrompue avant la fin de la saison, à la demande de l'adhérent, ne sera remboursée qu'en cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, preuve de déménagement...). Le montant du remboursement sera calculé en fonction du nombre de mois non effectués, déduction faite de la cotisation d'adhésion à l'association.

Les activités et les horaires indiqués sur les documents ne sont pas contractuels. Des cours peuvent être supprimés, à l'initiative de SHEN TAO, en raison d'un nombre insuffisant de participants ou d'indisponibilité de salle. En cas de suppression définitive d'un créneau horaire, des solutions alternatives seront proposées (autres lieux, autres horaires...). Sinon un remboursement sera effectué pour les cours non assurés, cotisation d'adhésion à l'association comprise.